

était de 3,098 en 1936, était moindre qu'en aucune année depuis 1929; mais il y eut une augmentation de 5.4 p.c. en 1937, ainsi que d'autres augmentations de 9.7 en 1938 et de 6.2 en 1939. De 1939 à 1943, il y eut toutefois une diminution de 22 p.c. sur l'année précédente. Comme l'indique le tableau 26, le nombre de libérations conditionnelles s'établit à 264 en 1943.

26.—Mouvement des détenus dans les pénitenciers, années fiscales 1939-43

Item	1939	1940	1941	1942	1943
Détenus au commencement de l'année	3,580	3,803	3,772	3,688	3,232
Entrées—					
Des prisons.....	1,696	1,607	1,422	1,094	1,154
Par transfert.....	434	203	199	145	143
Par annulation de la liberté conditionnelle.....	4	10	4	1	Nil
Par nouvelle capture.....	1	17	Nil	Nil	"
Révocation de permission.....	Nil	Nil	"	1	"
Evasion—en liberté.....	"	"	"	Nil	"
Des autorités militaires (prisonniers de guerre).....	"	"	"	"	2
Totaux des entrées	2,135	1,837	1,625	1,241	1,299
Élargissements—					
Par expiration de peine.....	1,131	1,087	1,264	1,258	1,081
Par transfert.....	438	211	200	145	143
Par libération conditionnelle.....	280	373	164	232	264
Par déportation.....	24	29	9	9	15
Par libération sans condition.....	16	71	18	18	28
Par décès.....	13	13	25	14	11
Par pardon.....	7	52	24	14	13
Par évason.....	2	-	1	1	Nil
Rayé du registre.....	1	Nil	Nil	Nil	"
Par libération sur injonction de la cour.....	Nil	5	1	5	4
Par pardon conditionnel (dans les hôpitaux pour maladies mentales).....	"	18	Nil	Nil	Nil
Par révocation de permission, réintégration.....	"	Nil	"	"	"
Remis aux autorités provinciales.....	"	7	3	1	3
Totaux des élargissements	1,912	1,866	1,709	1,697	1,562
Détenus à la fin de l'année	3,803	3,772	3,688	3,232	2,969

Le tableau 27 classe les condamnations par groupes d'âge. En 1943, sur un total de 2,969 condamnés, 15 p.c. sont âgés de moins de 21 ans et 39 p.c. de 21 à 30 ans; ainsi 54 p.c. sont âgés de 30 ans et moins. En 1914, sur 2,003 condamnés, 9.3 p.c. sont des personnes de moins de 20 ans et 44.4 p.c. des personnes de 20 à 30 ans, total de 53.7 p.c. âgées de moins de 30 ans. En 1923, sur 2,486 condamnés, 11.3 p.c. sont âgés de moins de 20 ans, 46.6 p.c. de 20 à 30 ans ou 57.9 p.c. âgés de moins de 30 ans. Les statistiques détaillées du lieu de naissance, de l'état conjugal, du sexe et de la religion sont données au tableau 28.

27.—Age des condamnés dans les pénitenciers au 31 mars 1936-43

Groupe d'âge	1936	1937	1938	1939 ¹	1940 ¹	1941	1942	1943
Moins de 21 ans....	280	317	194	390	463	465	421	447
De 21 à 30 ans.....	1,471	1,515	1,632	1,592	1,574	1,473	1,283	1,168
De 31 à 40 ans.....	740	806	1,008	1,080	1,040	995	837	705
De 41 à 50 ans.....	361	378	431	442	430	477	420	395
De 51 à 60 ans.....	178	174	211	207	188	191	191	182
Plus de 60 ans.....	68	74	104	92	77 ²	87	80	72
Totaux	3,098	3,264	3,580	3,803	3,772	3,688	3,232	2,969

¹ Les chiffres de 1939 et 1940 ont été révisés depuis la publication de l'Annuaire de 1942.

² Comprend un condamné pour lequel ce détail n'est pas connu.